

COMMUNE DE BUSCHWILLER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 27 MAI 2019

Sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre la séance à 19h15

PRESENTS : Daniel ALLEMANN, Audrey BAUMANN, Marie-Jeanne BAUMANN, Bernard BOEGLIN, Jacques DUCRON, Emmanuel GERRER, Denis HUTTENSCHMITT, Claudine MUNCH, Jérôme SITTER, Christian WEIGEL, Christèle WILLER.

ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES : Néant

ABSENTS NON-EXCUSES : Néant

ONT DONNE PROCURATION :

Roger OBERMEYER qui a donné procuration à Christian WEIGEL
Denise HECHT qui a donné procuration à Denis HUTTENSCHMITT
Patrick MULLER qui a donné procuration à Christèle WILLER

SECRETAIRE DE SEANCE : Jonathan WILLER secrétaire de mairie

Le quorum étant atteint, Mme le Maire invite les élus à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 03 AVRIL 2019
 2. PERSONNEL COMMUNAL
 3. SAFER : ACQUISITION DE PARCELLES
 4. CONVENTION TLC PARTENARIAT SLA
 5. NOMINATION D'UN GARDE CHASSE
 6. TRAVAUX
 7. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES
 8. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES
 9. DIVERS
-
1. **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03.04.2019**

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 03 avril 2019 et le signe séance tenante.

2. CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE

Mme le Maire expose que la commune à l'opportunité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant tout ou partie des frais laissées à sa charge ; l'opportunité de confier au Centre de Gestion du Haut-Rhin le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ; que le Centre de Gestion peut, dans le

cadre de ses missions à caractère facultatif, souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaire relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Il convient de décider que la collectivité charge le Centre de Gestion du Haut-Rhin de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident de service, maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité, adoption, disponibilité d'office, invalidité.
- Agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité, adoption.

Elles devront prendre effet au 1^{er} janvier 2020, pour une durée de 4 ans, et être gérées sous le régime de la capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de participer au marché public du Centre de Gestion pour les assurances couvrant les risques statutaires et autorise Mme le Maire à signer tous documents afférent à cette affaire.

3. ACQUISITION DE PARCELLES

Monsieur Denis HUTTENSCHMITT rappelle que lors du dernier conseil municipal, le Conseil a voté l'achat de parcelles suite à un appel de candidatures de la SAFER.

Il a été décidé d'acquérir l'intégralité des parcelles proposées. Cependant pour certaines parcelles, les propriétaires des parcelles voisines sont prioritaires.

Voici les parcelles que le comité Technique du Haut-Rhin, a attribuées à la Commune.

Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface	Zone
08	0361	BUCHHOLZ	3a 70ca	A
09	0156	DAS NIEBET	7a 15ca	N
09	0197	DAS NIEBET	58ca	N
13	0069	GROSSES MAUSNEST	7a 01ca	A
15	0107	HINTER DEN REBEN	1a 54ca	N
17	0055	WOLFSJOGELE	1a 56ca	A

Soit un total de 21a 54ca au prix de vente de 670,75 € auxquels s'ajoutent des frais accessoires au profit de la SAFER, d'un montant de 250,00 €, TVA en sus de 50,00 €, soit un total général de 970,75 €.

L'acte de vente sera rédigé par Maître KOENIG Philippe notaire à Altkirch, dont les frais seront en sus. Si l'acte authentique n'est pas signé le 30/10/2019, nous nous réservons le droit, après mise en demeure, de considérer le projet d'attribution comme nul et de sans effet.

« L'attributaire » agréé par la SAFER sera tenu d'exécuter fidèlement, ainsi qu'il s'y engage, en obligeant ses ayants droits, les conditions spéciales ci-après.

Pendant une durée minimum de QUINZE ANS à compte de la date du présent acte et sauf dispense particulière accordée expressément par la SAFER :

- 1 – « Le bien acquis » conservera une destination agricole ou forestière ;
- 2 – « Le bien acquis » ne devra, en aucun cas, être morcelé ou loti, sauf application des dispositions de l'article L411-32 du Code Rural et de la Pêche Maritime ;
- 3 – « Le bien acquis » ne pourra pas être aliéné, à titre onéreux sous forme mobilière ou immobilière, ou par donation entre vifs, ou être apporté en société ou échangé.

En cas d'aliénation à titre onéreux, la SAFER fait réserve à son profit d'un pacte de préférence pendant une durée de 15 ans. Toute demande de dérogation à ce cahier des charges nécessitera l'accord exprès et par écrit de la SAFER. En garantie de l'exécution de ces conditions, « l'attributaire » consent à l'inscription à la publicité foncière :

- Du pacte de préférence pendant une durée de 15 ans,
- Et pour les biens acquis dans un cadre d'une rétrocession, du droit à la résolution au profit de la SAFER GRAND EST pendant une durée de 15 ans, ou pour les biens acquis dans le cadre d'une substitution, d'une restriction au droit de disposer en garantie de l'exécution du cahier des charges ci-dessus au profit de la SAFER GRAND EST pendant une durée de 15 ans.

L'acte aura lieu par substitution prévue par l'article L141-1-II du Code Rural et de la Pêche Maritime.

M. D. HUTTENSCHMITT demande aux conseillers d'approuver ces achats et d'autoriser Mme le Maire à signer tous documents et actes y afférents.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de se porter acquéreur des terrains inscrits ci-dessus d'une contenance totale de 21,54 ares moyennant le prix de 970,75 € aux conditions énumérées ci-dessus, et autorise Mme le Maire à signer tous documents et actes y afférents.

4. CONVENTION TLC PARTENARIAT S.L.A

M. D HUTTENSCHMITT expose aux membres du conseil présents que la S.L.A propose à la commune de se joindre à eux dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, et plus précisément dans l'action relative au développement de la collecte des textiles, des linges et des chaussures (TLC), Saint-Louis Agglomération propose une convention de partenariat dont l'objet est d'homogénéiser la gestion de la collecte des TLC sur l'ensemble du territoire de Saint-Louis Agglomération. Pour ce faire, la commune confère à Saint-Louis Agglomération le rôle de coordonnateur de la collecte des TLC sur son territoire.

Par le biais de cette convention, la commune de Buschwiller accepte de :

- ☛ Confier à Saint-Louis Agglomération le rôle de coordonnateur entre les différents acteurs de la filière TLC ;
- ☛ Confier à Saint-Louis Agglomération le rôle d'interlocuteur unique des opérateurs de collecte ;
- ☛ Permettre à Saint-Louis Agglomération de choisir librement les opérateurs de collecte des TLC présents sur son territoire ;
- ☛ Confier à Saint-Louis Agglomération le conventionnement avec les opérateurs de collecte des TLC pour l'implantation de nouveaux conteneurs et le cas échéant la dénonciation des conventions prises antérieurement ;
- ☛ Confier à Saint-Louis Agglomération le conventionnement avec l'éco-organisme Eco TLC et de lui permettre de percevoir la subvention accordée dans les conditions fixées à l'article 4 de la présente convention.

Mme le Maire demande au secrétariat de se renseigner sur ce qu'advient de la convention souscrite déjà entre la commune et l'association « Terre des hommes » pour la collecte des vêtements.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention entre Saint-Louis Agglomération et la commune pour la collecte et la valorisation des TLC et autorise Mme le Maire à signer tous documents y afférents.

5. NOMINATION D'UN GARDE CHASSE

Mme le Maire indique qu'il convient d'approuver la nomination de M. Jean-Louis HABECKER domicilié à MUESPACH-LE-HAUT en tant que garde-chasse pour l'association du Stocket.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la nomination de M. Jean-Louis HABECKER en tant que garde-chasse pour l'association du Stocket.

6. TRAVAUX

Néant

7. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES

7.1 URBANISME

✓ Permis de construire acceptés :

BANUSHI Nuredin - 2 maisons (**annulation de la piscine prévue à l'origine**) - Rue de Hésingue

JEHLY Richard - Réhabilitation d'une remise en garage - 2, rue St-Martin

BANUSHI Nuredin - Titulaire supplémentaire au PC - Rue de Hésingue

✓ Déclarations préalables acceptées :

BAUER Thierry - Agrandissement de terrasse - 15, rue des Vergers

WENTZINGER Stéphane – Clôture - 1, rue du Raisin

SCHNOEBELEN Marie - Descente de garage (**travaux non soumis à déclaration**) - 13, rue des Alpes

NAEGELEN Cyrille - Abri de jardin - 47d, rue de Wentzwiller

NIGLIS Margaux - Clôture & muret - 1, rue des Ecureuils

France SOLAR (pour le compte de M. Jean GREDER) - Panneaux Solaire - 51, rue des Vosges

JORET Jean-Robert - Isolation de toiture - 38, rue des Fleurs

SITTER Jérôme - Piscine - 13, rue des Prés Verts

Commune de Buschwiller - Ravalement de façade Maison Communale - 23, rue de Wentzwiller

MASON June - Ravalement de façade & muret - 35, rue de Hésingue

LIECHTI Désirée - Mur de soutènement - 4, rue des Landes

✓ Certificat d'urbanisme accepté :

Me WALD - « GERHAG »

✓ Permis de démolir accepté :

GOETSCHY Eve - Muret - 13, rue de Hésingue

8. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

8.1 S.L.A

Réunion Climat Energie - 10 avril 2019, rapporté par M. J. DUCRON : il a été question des choix des priorités d'action.

Réunion Communication rapporté par M. J. DUCRON : L'agglomération veut intégrer sur son site les réseaux sociaux et mettre en place un réseau intranet.

Réunion - 15 mai 2019, rapporté par Mme le Maire : réélection d'un nouveau vice-président M. Gaston LATSCHA a été réélu à son poste précédent, différents points d'autorisation de signature de convention.

8.2 ASSOCIATIONS

Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau, rapporté par M. C. WEIGEL : Vote du budget et réélection d'un nouveau vice-président, M. Gaston LATSCHA a été réélu à son poste précédent.

AG Maison Communale – 26 avril 2019, présence de Mme le Maire et M. B. BOEGLIN : Mme le Présidente annonce qu'il y a eu une amélioration des locations cette année, qu'ils allaient remplacer un percolateur. Elle souhaite également remercier la musique, le Cercle d'Histoire ainsi que la commune pour son soutien lors du 30ème anniversaire de l'inauguration de la maison communale, pour la mise à disposition du Stéblé et les travaux réalisés et le remplacement de la vice-présidente Mme BROM par Mme ZAPPELINI.

AG Compagnie les Déridées – 02 mai 2019, rapporté par M. B. BOEGLIN : Remerciement à l'ensemble de la troupe pour leur travail qui a permis de réaliser l'ensemble des objectifs de l'année. Aucune représentation programmée pour l'année 2019 et remerciements à la commune pour la subvention.

Réunion du Conseil de Fabrique – 24 mai 2019, présence de Mme le Maire et de M. B. BOEGLIN, rapporté par M. B. BOEGLIN : prochain repas paroissial le 17 novembre 2019, M. Roland HERRMANN, président, a fait part des travaux qu'il a réalisés, il a également demandé un devis auprès de l'entreprise VLYM pour la mise en peinture de l'ensemble des murs extérieurs de l'église pour un montant de 44.000 €.

AG des A.J.T – 27 avril 2019, rapportée par Mme le Maire : il y a une très bonne gestion financière de l'association, qui fêtera ses 20 ans en 2020. La commune a été remerciée pour la subvention.

AG du TTB – 10 mai 2019, rapporté par M. J. DUCRON : remerciement à Mme le Maire pour la mise à disposition de la salle et des dons. L'association compte 22 membres dont 4 issues en championnat. L'association demande à la commune s'il serait possible d'avoir un ajustement au niveau de l'éclairage de la salle.

9. DIVERS

Mme le Maire rappelle les prochaines dates de réunions :

- Commission réunie : 24 juin à 19h00
- Conseil municipal le 03 juillet à 19h15
- Fête du périscolaire : 21 juin à 17h30
- Fête de l'école : 28 juin à 17h00
- Soirée Kids Party du périscolaire : 25 juin
- Mme le Maire remercie l'ensemble des personnes présentes au bureau pour les élections européennes.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h15.

TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 27.05.2019
--

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 03 AVRIL 2019
2. PERSONNEL COMMUNAL
3. SAFER : ACQUISITION DE PARCELLES
4. CONVENTION TLC PARTENARIAT SLA
5. NOMINATION D'UN GARDE CHASSE
6. TRAVAUX
7. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES
8. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES
9. DIVERS

NOM-PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION A
WILLER CHRISTELE	Maire		
OBERMEYER ROGER	1 ^{er} Adjoint		
HECHT DENISE	2 ^e Adjointe		
HUTTENSCHMITT DENIS	3 ^e Adjoint		
BOEGLIN BERNARD	4 ^e Adjoint		
ALLEMANN DANIEL	Conseiller		
BAUMANN AUDREY	Conseiller		
BAUMANN MARIE-JEANNE	Conseiller		
DUCRON JACQUES	Conseiller		
GERRER EMMANUEL	Conseiller		
MULLER PATRICK	Conseiller		
MUNCH CLAUDINE	Conseiller		
SITTER JERÔME	Conseiller		
WEIGEL CHRISTIAN	Conseiller		